

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1325-2024**

---

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1325-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 858-1-2009 AFIN D'AJOUTER LES LOTS 5 024 904 ET 5 024 908 DANS LA ZONE I3-8.

**AVIS** est donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 13 février 2024, le Conseil municipal de la Ville de Contrecoeur a adopté le projet de règlement numéro 1325-2024 modifiant le règlement de zonage 858-1-2009 afin d'ajouter les lots 5 024 904 et 5 024 908 dans la zone I3-8.

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter les lots 5 024 904 et 5 024 908 à même la zone I3-8

Ce présent projet de règlement concerne spécifiquement certaines zones de la Ville de Contrecoeur en lien avec l'objet du projet de règlement.

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi 19 mars 2024 à 18h00, dans la salle du conseil située au 5000, route Marie-Victorin, Contrecoeur, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à la mairie de la Ville de Contrecoeur située au 5000, route Marie-Victorin, aux heures normales de bureau.

Ce projet de règlement est également disponible pour consultation sur le site Internet officiel de la Ville de Contrecoeur au <https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/> et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Contrecoeur servira le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Attesté à Contrecoeur, ce 29 février 2024



---

M<sup>e</sup> Magalie Hurteau,  
Greffière